



NIL MAGNUM SINE LABORE

L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DE RÈGLEMENT

PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté, lors de la séance ordinaire du 22 janvier 2019, le règlement suivant :

RÈGLEMENT 253-2018 / Entrée en vigueur : 4 mars 2019

(date d'approbation du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec (MAMH))

Règlement décrétant un emprunt et une dépense de 1 354 700 \$ pour la construction d'une piste cyclable sur le chemin du Golf.

Toute personne qui souhaite prendre connaissance de ce règlement peut le faire au bureau du soussigné situé au 399, rue Dorval à L'Assomption, et ce, durant les heures normales de bureau (du lundi au mercredi, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30, le jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 30 et le vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30).

Donné à L'Assomption, ce 12^e jour du mois de mars 2019.

Jean-Michel Frédérick
Greffier adjoint par intérim